



RESPONSABLE LEGAL (Nom, prénom) :

ADRESSE..... Code postal : VILLE :

Téléphone : Portable :

E-mail (LISIBLE) :

ACTIVITES CHOISIES

Activité :	Jour :	Heure :	
Nom et Prénom :	Né(e) le :	Sexe :	€
Activité :	Jour :	Heure :	
Nom et Prénom :	Né(e) le :	Sexe :	€
Activité :	Jour :	Heure :	
Nom et Prénom :	Né(e) le :	Sexe :	€
Activité :	Jour :	Heure :	
Nom et Prénom :	Né(e) le :	Sexe :	€

TOTAL DES TARIFS

Remise de 10% appliquée à partir de trois activités **hors forfait Fitness/Pilates et forfait country** (A x 10) : 100

TOTAL après remise (A - B)

+ Supplément hors commune : 35€ par famille (Sauf tennis de table, marche nordique et sport santé)

+ Adhésion FNSMR obligatoire 12 € par personne

TOTAL du règlement

A
B
C
D
E ... x 12€ =

MODE DE REGLEMENT (3 chèques à partir de 200€)

Espèces Montant :	Handipass'sport 76 joindre copie de l'attestation MDPH (obligatoire) et avoir + de 16 ans	Pass'jeunes 76 joindre copie de l'attestation de l'allocation rentrée (obligatoire)	Coupons ANCV sports/vacances Montant :
Nom de Banque	N° du chèque : Montant (arrondir) : Encaissé le 15/10/2021	N° du chèque : Montant (arrondir) : Encaissé le 15/01/2022	N° du chèque : Montant (arrondir) : Encaissé le 15/03/2022

CERTIFICAT MEDICAL ou ATTESTATION «QS-Ssport»

(Obligatoire pour toute pratique sportive) JOINT : OUI

RECLAME

Voir précisions au verso rubrique « activités »

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur rappelés ci-joint à cette fiche et déclare les accepter.

DATE ET SIGNATURE :

Permanence tous les mardis de 16h30 à 18h30 - Salle des fêtes Place A. Cramilly

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à : Foyer Rural Mairie 76230 ISNEAUVILLE ou : frisneauville@orange.fr

RAPPEL DATES

⇒ **Réinscriptions (pour les anciens adhérents)** par courrier à renvoyer au Foyer rural, place A. Cramilly, 76230 ISNEAUVILLE, **avant le 3 JUILLET 2021**. (Chèque à l'ordre du Foyer rural). **Tout dossier incomplet sera retourné.**

⇒ **Inscriptions pour les nouveaux adhérents à partir du 4 juillet 2021 ou lors du forum des Associations d'Isneauville le samedi 04 septembre 2021 de 09h à 13h à la salle des sports du Cheval Rouge.**

⇒ **Les activités reprennent le 06 septembre 2021 et se terminent le 25 juin 2022 (Pas d'activité pendant les vacances scolaires).**

Ces avoirs ne sont pas **cumulatifs avec un remboursement accordé en cours d'année** suite à inaptitude médicale.

Une retenue de 10 % sera appliquée pour les adhérents ayant bénéficié de la réduction de 10 % dès 3 activités lors des inscriptions.

Une retenue de 50 % sera appliquée pour les adhérents ayant procédé à l'inscription à partir du 1^{er} janvier 2022.

Retrouvez toutes nos actualités sur la page Facebook :

Foyer Rural Isneauville – Officiel

www.frisneauville.fr

REGLEMENT INTERIEUR

STATUTS

Par l'apposition de sa signature sur la fiche d'inscription l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des statuts de l'association et des règles mises en place et déclare y adhérer sans réserve (Ceux-ci sont disponibles sur demande).

L'adhésion donne le droit d'expression et de vote lors des assemblées générales (adhérents depuis plus de trois mois et âgés de plus de 16 ans).

ACTIVITES

Les activités et les horaires indiqués sur nos projets ne sont pas contractuels ; en effet les cours peuvent être supprimés en raison d'un nombre insuffisant d'adhérents sur une activité et/ou les horaires modifiés en fonction de l'âge, du nombre des participants etc.

Le certificat médical autorisant une pratique sportive est **désormais valable trois ans pour les personnes majeures** à la double condition que l'adhérent renouvelle son adhésion dans la même structure et qu'il certifie avoir répondu "non" aux 9 questions du [Questionnaire OS-SPORT](#) (questionnaire élaborée par le Ministère des Sports). Dans ce cas l'adhérent a juste à nous remettre l'[attestation de santé](#).

Pour les enfants mineurs un questionnaire est à remplir. Si vous répondez non à toutes les questions cela suffit, sinon il faudra un certificat médical.

Pour la pratique des activités sportives en compétition le certificat médical **doit préciser l'activité** et la mention : « **y compris en compétition** ».

Tous les adhérents du Foyer Rural ont accès à la pratique de certaines activités proposées par la fédération des Foyers Ruraux.

Si l'adhérent, **de son initiative souhaite modifier le parcours de la randonnée** prévue par l'animateur, il engage de ce fait sa propre responsabilité. La responsabilité du Foyer Rural et les assurances liées à la licence ne pourront être engagées. Seul le parcours prévu et encadré par l'animateur est couvert.

INSCRIPTIONS, ADMISSION, EXCLUSION

Les places dans les différents cours sont réservées par priorité aux anciens adhérents, à jour de leur cotisation, qui se font connaître avant une date précisée par mail. Cette date passée, les demandes d'adhésion sont retenues dans la limite des places disponibles lors d'une journée (ou plusieurs) réservée à cet effet et annoncée par voie d'affichage. Les places disponibles sont ensuite attribuées par ordre d'arrivée.

L'inscription n'est validée qu'après versement de la cotisation annuelle de l'activité, à la quelle s'ajoutent les éléments décrits dans le paragraphe ci-dessous. Un certificat médical est exigé pour toute pratique sportive. Une activité payée en début d'année et interrompue avant la fin de la saison ne sera partiellement remboursée que pour cause de maladie grave ou d'accident (sur présentation d'un certificat médical) et après avis favorable du Conseil d'Administration. Vous comprendrez que nous prenons des engagements envers nos animateurs et que nous ne pouvons pas les licencier en cours d'année, faute de participants.

Quel que soit le motif du remboursement il sera toujours prélevé forfaitairement 30 € pour frais de secrétariat et celui-ci se fera principalement sous forme d'avoir. C'est pourquoi il est conseillé de faire un essai avant de s'engager dans une activité. La demande d'essai est possible sur le site, auprès de notre secrétariat ou en contactant le correspondant de l'activité.

Toutes les rubriques de la fiche doivent être remplies avec soin et sont obligatoires ; ces éléments nous sont nécessaires pour la bonne gestion de l'association. Toute fausse déclaration en vue d'obtenir des avantages pourra être sanctionnée, après délibération du CA, par une exclusion. **Un justificatif de domicile sera demandé en cas de litige. Le FRI se conforme au règlement RGPD. Les données personnelles des adhérents ne sont ni partagées ni vendues.**

DROIT A L'IMAGE

Par l'apposition de sa signature au recto de la présente fiche l'adhérent **autorise le Foyer Rural d'Isneauville** à publier ou faire publier toute photographie ou image de ma personne et des personnes décrites au recto de la présente fiche d'inscription familiale **dans un but d'information ou de publicité de l'activité et uniquement en rapport avec celle-ci.** Les photographies ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. *Supports de communication : Site internet FRI, mailing aux adhérents, page facebook Foyer Rural Isneauville – officiel, You Tube, journal municipal d'Isneauville, Paris Normandie.*

ELEMENTS DE CALCUL DE LA COTISATION

Si vous pratiquez au moins trois activités **dans la même famille (même adresse)** vous bénéficiez d'une réduction de 10 % sur l'ensemble des cotisations (hors forfait Fitness/Pilates, droit adhésion, assurance et supplément « hors commune »).

Le supplément « hors commune » de **35 €** est à payer **une seule fois par famille, à la même adresse** ; le domicile principal fait référence pour son application. (Il ne s'applique pas aux activités tennis de table, marche nordique et sport santé).

Pour le bon déroulement des cours, voici quelques règles à suivre. Élèves et parents s'engagent à respecter le présent règlement.

En cas de suspension ou annulation de nos activités suite à une crise sanitaire (type COVID-19), la cotisation payée ne donne pas droit à un remboursement. En effet, le FRI s'est engagé en début de saison à assurer le règlement des salaires de nos salariés jusqu'en fin de saison. (Selon la situation financière de l'association un éventuel dédommagement pourra être étudié par le Conseil d'Administration)

L'ACCOMPAGNEMENT

Les élèves sont sous la responsabilité de l'animateur ou professeur pendant l'heure de cours. Avant et après ce sont les parents **des élèves mineurs qui en ont la pleine responsabilité. C'est la raison pour laquelle les élèves doivent toujours être accompagnés d'un adulte jusqu'à la porte du cours** qui s'assurera de la présence du professeur avant de les laisser.

Les élèves mineurs seront récupérés à la fin du cours par un membre de la famille à la porte du cours.

Les parents et autres accompagnateurs ne sont pas autorisés à assister au cours pour une question de respect et de tranquillité du cours. Cela perturbe les élèves.

L'ASSIDUITÉ

Les élèves doivent arriver à l'heure aux cours. L'idéal étant d'arriver minimum 5 minutes avant le début du cours afin de se préparer et commencer dans de bonnes conditions.

En cas d'absence, vous devez prévenir l'animateur ou le professeur ou, à défaut, l'association par email : frisneauville@orange.fr

L'assiduité aux cours est primordiale afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. En cas d'un trop grand nombre d'absence, le professeur décidera de la participation ou non de l'élève au spectacle de fin d'année.

LA TENUE

Les élèves doivent avoir une **tenue adaptée** en fonction de l'activité afin d'être à l'aise. Les tenues seront précisées en fonction du professeur

Pour les activités utilisant les tapis, l'utilisation d'une **serviette de protection est obligatoire** pour chaque adhérent.

Des baskets propres sont exigées pour toutes les activités pratiquées dans le complexe sportif. Pour la danse country également, il vous est demandé de venir avec des chaussures propres, pas de chaussures de l'extérieur. L'accès peut vous être refusé aux cours.

Pour la danse, les pieds seront nus et les cheveux longs sont attachés.

Les chewing-gums et autres nourritures ne sont pas autorisés dans les salles.

Éviter les bijoux "dangereux" comme les boucles d'oreilles, bagues...

S'hydrater pendant une activité sportive est important, c'est pourquoi nous vous conseillons de prendre une petite bouteille d'eau pour le cours.

LE COMPORTEMENT

Le comportement de chacun doit être **correct et respectueux** envers les autres (élèves, animateurs et professeurs) et envers le matériel et les locaux mis à disposition. En cas de manquement, les animateurs, les professeurs et les membres de l'association décideront de l'exclusion temporaire ou définitive des cours.

LES SPECTACLES (porte ouverte, gala danse...)

Comme chaque année, des spectacles sont organisés en fin d'année. A cette occasion, des répétitions générales seront organisées afin de proposer un spectacle de qualité. Il est donc nécessaire que tous les élèves soient présents lors des répétitions.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et des dispositions rappelés ci-joint à cette fiche et déclare les accepter. DATE ET SIGNATURE :